

SYBERT : TARIFS 2018

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 2,84 € HT par habitant.

Prévention : 1,12 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,55 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 22,51 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 149,70 € HT par tonne,
- emballages : 300,30 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8,00 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 5 € HT/t,
- mise en balles : 19,10 € HT/t,

Incinération avec valorisation énergétique : 118,60 € HT par tonne + 6,00 € HT par tonne.

Provision pour le démantèlement des fours de 1971 et 1976 (n°1, 2 et 3) : 3,16 € HT par habitant.

Compostage individuel (pour les ménages en individuel)

- composteur bois (300 et 600 l) + bio-seau : 40 € TTC,
- composteur plastiques (400 l) + bio-seau : 30 € TTC,
- bio-seau : 2 € TTC,
- lombricomposteur : 52 € TTC (avec retour possible et remboursement au cours du 1er semestre)

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- 6 < logements < 25 : 106 € TTC
- 26 < logements < 50 : 212 € TTC
- 51 < logements : 318 € TTC

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Remplacement de composteurs collectifs :

- composteur bois (300 et 600 l) sans bio-seau : 20 €TT.

Déchetterie (pour les ménages)

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) : 8,33 € HT par badge.
- accès gratuit.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- 118,60 € HT par tonne + 6,00 € HT par tonne TGAP,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Pour le dépannage de collectivités signataires de la charte : 91 € HT/t + 6 €HT/t TGAP

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » de la Ville de Besançon :

- 36,78 € HT par tonne au titre du traitement,
- 6,00 € HT de TGAP par tonne.

Déchetterie (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats	32,60 € HT / m3	1 m3
Métaux	5,10 € HT / m3	3 m3
Déchets verts	13,30 € HT / m3	3 m3
Cartons, papiers, journaux, magazines	12,20 € HT / m3	3 m3
Encombrants (trié ou valo énergie)	39,80 € HT / m3	3 m3
Huile végétale (de friture)	1,00 € HT / litre	50 litres
Bois	22,50 € HT / m3	3 m3
Plâtre	12,50 € HT / m3	3 m3
Frais de dossier	16,66 € HT par dossier	
Fourniture d'un badge	8,33 € HT par badge	

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients) :

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Concernant les apports gratuits d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 5,00 € HT/t,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT/t,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/t,
- mise en balles seule (sans tri) : 19,10 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT/t,
- journée de location du suai de transfert : 300 € HT/t.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 90 € HT par tonne,
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 80 € HT par tonne.